



GROUPE DE TRAVAIL

FSE

Charleville Mézières
24 Novembre 2016

EUROPLIE
William AMERI



PROGRAMME

1. Avancement de la programmation

2. Réalisations et résultats

3. Contrôles internes

4. Contrôle de supervision

5. Le CSF

- L'éligibilité des participants
- Les indicateurs
- Les dépenses non forfaitisées, déclarées au réel notamment les dépenses de personnels;
- Les dépenses forfaitisées;
- les ressources,

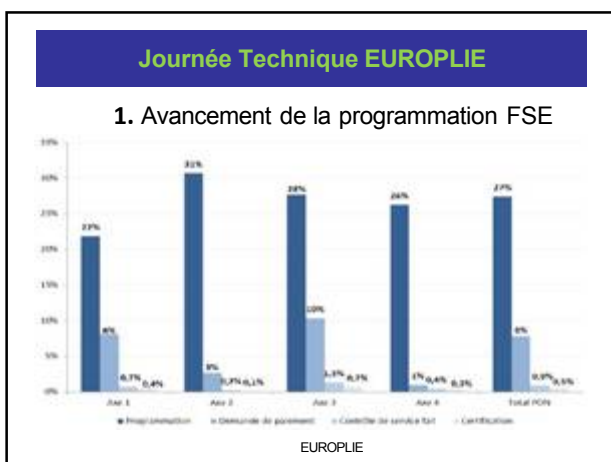
6. La simplification

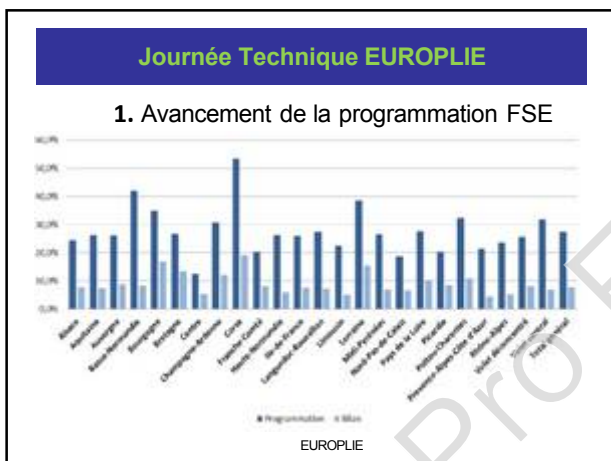
EUROPLIE

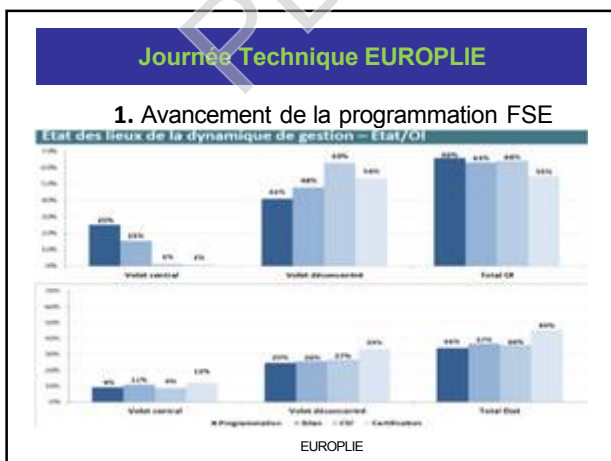
Introduction : Objectifs de la journée
Technique

- Partager les pratiques de gestion.
- Partager les lectures des points instables de la réglementation
- Trouver des solutions ensemble

EUROPLIE





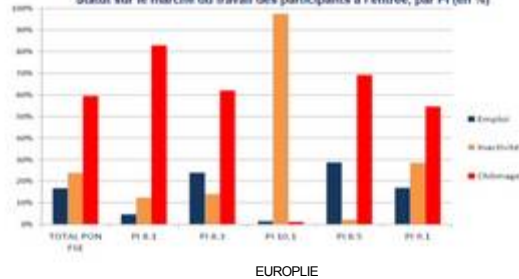


Journée Technique EUROPLIE

2. Réalisations et Résultats

- Une majorité de personnes au chômage à l'entrée des opérations, ou en inactivité (PI 10.1, décrochage scolaire)

Statut sur le marché du travail des participants à l'entrée, par PI (en %)



EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

2. Réalisations et Résultats

- A la sortie, un participant sur trois en emploi, sauf pour le décrochage scolaire (10.1, retour en formation) ; un taux d'emploi supérieur après un accompagnement vers l'emploi (8.1) ou à la création d'entreprise (8.3)

Statut sur le marché du travail des participants à la sortie, par PI (en %)



EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

2. Réalisations et Résultats

Critères de qualité des résultats :

1. Contrat durable,
2. Temps complet
3. Salaire >= 1 500 euros
4. Adéquation du poste à la qualification

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

3. Contrôle Interne

L'entité ou la personne chargée du contrôle interne met en œuvre un programme annuel d'activité ;

Outils

- La cartographie des risques
- L'organigramme fonctionnel
- Les fiches de postes
- Les fiches de procédures (à venir ???)

Plan d'action
(bilan annuel)

Actualisation annuelle (au minimum)

- CQG

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

3. Contrôle Interne

• Exemples de plan d'action

- Rajout de risques non identifiés ?
- Révision l'échelle de risques par modification de la cotation de couleur ?

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

4. Contrôle de Supervision

Supervision des délégataires de gestion conduite par les AGD (Directe) (cf. pages 24 à 28) du Guide FSE.

Echange sur les contrôles de dossier :

- Premier retours : « prouver le lieu de réalisation », question relative à la mise en œuvre d'outil méthodologique sur le contrôle des principes horizontaux ».
- Echange sur les audits (à venir) de mise en œuvre des DSGC

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Faire le point sur la mise en œuvre des CSF

- L'éligibilité des participants
- Les indicateurs
- Les dépenses non forfaitisées, déclarées au réel notamment les dépenses de personnels;
- Les dépenses forfaitisées;
- Les ressources,

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

L'éligibilité des participants

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

L'éligibilité des participants (critères)

Régiment (dés)	Année (exercice)	Estimation	Éligible	Pièce justificative de l'éligibilité (critère 1)	Pièce justificative de l'éligibilité (critère 2)	Commentaires	Autres pièces jointes
17	01/15/16	oui	oui	Contrat d'engagement Pisé-Diambé Justificatif de domicile (document Pisé-Explic) daté de juin 2014 + de 3 mois avant entrée et document MACDF daté au 15/12/12	Questionnaire entête signé et daté Copies Attestation Pisé-Explic	Les justificatifs de domicile transmis ne semblent pas être la période de - de 3 mois avant l'entrée en formation mais la permission de valiser la ville de participation qu'est celle qui a été déclarée.	Engagements établis individuellement Population de référence Pisé-Explic Compte récapitulatif sociale Carte photo Courrier MACDF (2012) Facture EDF (2012/2014)
15	03/14/17	oui	oui	Contrat d'engagement Pisé-Diambé Justificatif de domicile (appel de presse) souscrit daté de juin 2014 + de 3 mois avant entrée	Questionnaire entête signé et daté Copies (résumé de notes Sacy) Courrier fin d'accompagnement VU	Les justificatifs de domicile transmis ne semblent pas être la période de - de 3 mois avant l'entrée en formation mais ils permettent de valider la ville de participation qu'est celle même qui a été déclarée.	Engagements établis individuellement
21	01/15/16/17	oui	oui	Contrat d'engagement Pisé-Diambé Justificatif de domicile de - de 3 mois (demande établie après demande COC)	Questionnaire entête signé et daté Attestation Pisé-Explic		Engagements établis individuellement COC - entête d'avenant Demande (après emploi d'astreinte) Facture EDF (mars 2014) Photo lettre TO

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Les indicateurs

Indicateurs

«Vérification du respect des obligations de renseignement des données relatives aux participants et aux enfants
De quelle manière ont été collectés les données relatives aux indicateurs (sauf direct dans le formulaire FIC, ajoutées de fichiers Excel)?

L'opérateur a-t-il rempli et signé les questionnaires d'éthique prévus par le FIC. Il renseigne son propre tableau qu'il exporte ensuite sur la plateforme

Le système de collecte des données relatives aux indicateurs mis en place par le bénéficiaire offre-t-il des garanties quant à la qualité des données selon l'outil?

Le système de collecte est-il fiable à la lecture du tableau de bord des participants. Il vérifie et que les données remontent à la centrale de données et au rôle précis de cette centrale n'est pas été systématiquement saisi dès le lieu de remplissage de l'ENR N. Conformément à l'article 13.2 de la convention FIC, lorsque le niveau de renseignement est supérieur à 0/10, aucune correction automatique n'est appliquée.

Niveau de renseignement des données relatives aux participants (hors participants obligés) : 10,00 %

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Les dépenses non forfaitisées

Les dépenses de personnel sont constituées de :

- a) Salaires;
- b) Gratifications;
- c) Charges sociales afférentes;
- d) Traitements accessoires et avantages divers prévus par les conventions collectives, accords collectifs (accord d'entreprise, accord de branche, accord national interprofessionnel), par les usages de l'entreprise préexistants à l'aide européenne, par le contrat de travail ou par les dispositions législatives et réglementaires concernées ou par la convention de stage.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Les dépenses non forfaitisées

Ces dépenses sont justifiées par des pièces:

1o Attestant du temps consacré à la réalisation de l'opération:

- a) Pour les personnels affectés, à 100% de leur temps de travail, à l'opération concernée, y compris sur une période de temps prédéterminée, les pièces sont des copies de fiches de poste ou des copies de lettres de mission ou des copies des contrats de travail. Ces documents précisent les missions, la période d'affectation des personnels à la réalisation du projet et doivent avoir été acceptés par l'autorité de gestion.

Dans ce cas, les copies de fiches de temps passé ou les extraits de logiciel de gestion de temps ne sont pas requis;

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Les dépenses non forfaitisées

Ces dépenses sont justifiées par des pièces:

1o Attestant du temps consacré à la réalisation de l'opération:

- a) **Pour les personnels dont le temps de travail est consacré en partie à la réalisation de l'opération**, les copies de fiches de temps ou les extraits de logiciel de gestion de temps permettent de tracer le temps dédié à l'opération.

Ces copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

Les dépenses non forfaitisées

Obligation de mise en concurrence

L'ordonnance n°2015/899 du 23 juillet 2015, entrée en vigueur le 1er avril 2016, unifie en une seule réglementation un certain nombre de textes relatifs aux marchés publics, notamment le Code des marchés publics et l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 25 000 € HT, il convient d'appliquer les modalités de mise en concurrence utilisées par les institutions européennes dans le cadre de la passation des marchés publics européens de faible valeur (Article 104 du décret du 25 mars 2016).

Montant de l'achat	Modalités de mise en concurrence
Inférieur ou égal à 1 000 €	Aucune
Entre 1000,01 et 15 000 €	Procédure négociée avec une seule offre = 1 devis
Entre 15 000,01 et 60 000 €	Procédure négociée avec consultations d'au moins 3 candidats = 3 devis

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

Les dépenses forfaitisées

Règlement UE omnibus : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018

- Justification des dépenses calculées en utilisant une option de coûts simplifiés

Situation actuelle	Modification issue du règlement
Pas de précisions sur les vérifications à faire en cas d'utilisation d'un OCS.	Précision : pas de preuve de l'acquittement des dépenses nécessaire.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

5. Le Contrôle de Service fait

□ Les Ressources

L'opérateur doit fournir les conventions et les justificatifs de paiement pour chaque financeur pour la période couverte par le bilan et dans tous les cas dès lors qu'une ressource a été déclarée.

Le bénéficiaire comptabilise chaque subvention nationale à hauteur des montants effectivement perçus pour la réalisation de l'opération.

Dans le cas où l'intégralité d'une subvention nationale prévue dans le budget prévisionnel ou dans les attestations d'engagement n'a pas été versée à la date de production du bilan final, le service gestionnaire doit disposer d'une attestation du cofinanceur indiquant le montant définitivement octroyé au bénéficiaire.

A défaut, à l'issue du contrôle de service fait sur le bilan final, l'intégralité du montant prévisionnel du cofinancement est retenue.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Travaux interministériels ayant pour objectif de proposer des évolutions de la réglementation :

Trois notes des autorités françaises (22 mars 2016, 15 avril 2016, 29 juillet 2016) envoyées à la Commission par le SGAE.

Propositions générales de simplification :

- Assurer la compatibilité de la réglementation du FSE avec celle des aides d'Etat.
- Publier à temps et en français la réglementation et les documents d'orientation applicables.
- Limiter la rétroactivité des interprétations remettant en cause des pratiques existantes.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Renforcer la proportionnalité des audits :

Difficulté	Proposition
Rétroactivité des normes d'audit Les opérations sont auditées au regard des normes en vigueur au jour de l'audit et non au jour du conventionnement.	Eviter l'application rétroactive des normes d'audit : auditer les opérations au regard de la norme applicable au jour du conventionnement.
Opérations auditées plusieurs fois Les opérations inférieures à 150 000 € ne peuvent être auditées qu'une seule fois.	Diminuer le nombre d'opérations pouvant être auditées plusieurs fois . Les opérations inférieures à 300 000 € ne peuvent faire l'objet que d'un seul audit.
Taux d'irrégularités acceptable trop bas Le taux d'irrégularités acceptable sur l'ensemble du programme opérationnel est de 2%. Seuil très bas.	Augmenter ce taux pour les irrégularités non frauduleuses.

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Résultats : la Commission européenne a répondu sur deux propositions des autorités françaises.

- Réponse positive pour la **possibilité de justifier les dépenses de personnel à temps partiel fixe et prédéterminé** → modification de l'arrêté d'éligibilité (arrêté du 8 mars 2016) pour intégrer cette possibilité.

La modification permettra également de justifier l'acquittement des dépenses de personnel par les seuls bulletins de salaires.

- Réponse pour l'IEJ → La Commission est ouverte à une **solution qui doit être trouvée au plan national** mais qui reste en discussion.

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Projet de règlement modificatif présenté par la Commission dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel
(règlement dit « Omnibus »)

Modifications touchant le FSE :

- Nouveau règlement financier, remplaçant le règlement 966/2012
- Modification du règlement général 1303/2013
- Modification du règlement FSE 1304/2013

- Négociations en cours entre la Commission et la France
(via le SGAE)

- Objectif : entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2018**

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Exemples de modifications figurant dans le projet de règlement (1)

- **Justification des dépenses calculées en utilisant une option de coûts simplifiés**

Situation actuelle	Modification issue du règlement
Pas de précisions sur les vérifications à faire en cas d'utilisation d'un OCS.	Précision : pas de preuve de l'acquittement des dépenses nécessaire.

- **Justification des dépenses de personnel à temps partiel à quotité fixe**

Situation actuelle	Modification issue du règlement
Obligation de signer des fiches de suivi du temps pour chaque salarié à temps partiel.	Le contrat de travail ou la fiche de poste suffisent pour justifier du temps passé sur l'opération.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Exemples de modifications figurant dans le projet de règlement (2)

- Taux de 40% des dépenses de personnel pour calculer l'ensemble des coûts restants

Situation actuelle	Modification issue du règlement
Dépenses de personnel X 40% = total des coûts restants d'une opération	Les salaires versés aux participants ne sont plus couverts par le taux de 40% et peuvent être pris en charge en plus.

- Doctrine d'audit de la Commission

Situation actuelle	Modification issue du règlement
La doctrine d'audit de la Commission n'est pas connue à l'avance.	Possibilité pour la Commission de publier sa doctrine d'audit → transparence accrue.

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Certains éléments du règlement "Omnibus" vont être mis en œuvre par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Justification des dépenses de personnel à temps partiel à quotité fixe et prédéterminée
Contrat de travail ou fiche de poste (au lieu des fiches de temps)
 - Justification de l'acquiescement des salaires
Copie des bulletins de salaire (plus besoin de documents comptables)
- Cela nécessite une modification de l'arrêté d'éligibilité du 5 mars 2016.

EUROPLIE

Journée Technique EUROPLIE

6. La simplification

Certaines demandes françaises de simplification ne figurent pas dans le projet :

- La **compatibilité** de la réglementation des fonds européens avec la réglementation des aides d'État
- Le principe de **non-rétroactivité** de la norme d'audit (une opération serait audité au regard de la norme applicable le jour du conventionnement)
- Le **doublement à 300 000 € du seuil** en-deçà duquel une opération ne peut pas faire l'objet de plus d'un audit.
- L'**augmentation du taux d'irrégularité acceptable** (à 2% aujourd'hui).

→ Négociation en cours au niveau interministériel.

EUROPLIE

Merci de votre
attention

PDF Pro Evaluation